



**COMPTE RENDU DEBAT du 9 janvier 2022 :**

**QUELS TIERS LIEUX VOULONS-NOUS ?**

Préparé par : Michèle, Nicolas et Alain.

**52 participants.**

Débat exceptionnellement délocalisé à Hanches, commune du Val Drouette.

**Epicerie solidaire, bar associatif, repar'café, incubateur d'entreprises, espace de coworking, atelier artistique mutualisé... Les Tiers-Lieux se multiplient un peu partout. On en compte déjà 1800 en France. Ce sont des espaces ouverts à tous pour partager des activités mais aussi « faire ensemble ».**

**Néanmoins, le concept de « Tiers-lieux » reste assez flou dans l'esprit des citoyens. L'objectif de notre débat était d'en clarifier le sens et de faire émerger les souhaits de chacun sur leur installation sur notre territoire.**

La vidéo présentée en introduction du débat a permis de donner un éclairage plus concret à travers 3 expériences : Le Ressourc'Eure de Saint-Georges-Motel, 16'Art, plateau artistique à Maintenon, Eloburo à Chartres qui, bien qu'initiative privée de coworking, reprend des valeurs des Tiers-lieux.

**L'INTERET DES ELUS**

La Communauté de Commune des Portes Euréliennes d'Ile de France a lancé une grande enquête sur les Tiers Lieux. L'objectif est d'évaluer les besoins locaux des citoyens afin de répondre au mieux à leurs attentes. La consultation a été conduite par un cabinet extérieur. Un questionnaire puis des débats ont permis de recueillir les avis et un retour de cette évaluation est en préparation.

A l'issue de l'audit, l'idée est de promouvoir ces résultats auprès des communes et de favoriser l'émergence des Tiers-lieux sur notre territoire.

Considérés comme « lieux des possibles », ces emplacements seront à l'origine d'initiatives positives pour les localités concernées.

**LA CONSTRUCTION D'UN TIERS-LIEUX**

S'il n'existe pas exactement de « cahier des charges pour créer un Tiers-Lieux, il est nécessaire de respecter quelque règles essentielles.

Tout d'abord, il doit partir de la volonté des citoyens, les structures communales ou départementales n'étant que des facilitateurs pour mettre en place le projet. Vouloir imposer une idée « du haut » est voué à l'échec car elle ne remportera pas l'adhésion des citoyens qui

vont la faire vivre. Dans les vidéos présentés, on voit bien que les initiatives sont parties des personnes et non des institutions.

Ensuite, **il doit reposer sur un projet, répondant à un manque local, bien défini** en terme d'activités mais aussi de mise en application. Il **s'appuiera également sur un certain nombre de valeurs communes** : partage, échange, faire ensemble. C'est un espace que l'on ne se contente pas d'utiliser, ou de « consommer ». On en est un membre actif apportant aux autres ce que l'on sait ou venant y chercher des connaissances que l'on pourra à son tour partager avec d'autres.

Enfin, **il nécessite un lieu**. C'est sous cet aspect que les mairies, Communauté de Communes, Département ou autres instances peuvent intervenir.

Les finalités des lieux peuvent être de trois ordres :

- social et solidaire, comme Saint-Georges-Motel présenté dans la vidéo (café, jardin partagé, marché local, épicerie solidaire),
- culturel, par exemple dans le cadre des Micro-folies\*
- technique, dans l'esprit d'un faire ensemble, comme le propose Bétamachine à Chartres.

Peuvent aussi entrer dans la construction d'un Tiers-Lieux :

- . Le coworking à condition que ce ne soit pas juste un bureau avec des outils, mais qu'il soit animé, comme le montre l'exemple d'Eloburo dans la vidéo.
- . des espaces ouverts aux citoyens pour simplement réfléchir et faire émerger des projets

## **LES CONTRAINTES**

Il ne faut pas ignorer les difficultés inhérentes à l'installation de Tiers-Lieux. Et particulièrement, **l'aspect économique**. Même avec la présence des bénévoles, il y a des frais incompressibles liés à l'espace (eau, électricité, etc.) et l'achat éventuel de fournitures ou denrées pour faire vivre l'espace. Il est donc important, dans la réflexion, de prendre en compte cet aspect financier. Adhésion, subventions, prestations éventuelles peuvent permettre d'assurer ce volet économique.

**La présence des bénévoles** est un autre point important. Beaucoup d'associations voient actuellement leurs effectifs diminuer, avec ou sans COVID. Il est donc nécessaire de ne pas négliger l'animation de ces bénévoles, les encourager et garder une communication directe et conviviale. Néanmoins, le nombre est moins important que l'investissement de chacun : mieux vaut 50 bénévoles investis, que 100 moins impliqués.

**La présence d'un salarié**, pour animer mais aussi gérer le lieu, est un facteur de réussite non négligeable.

Enfin, **il est important que les communes adhèrent à l'esprit des Tiers-lieux** pour avoir la volonté de soutenir les initiatives. Et de céder un peu le contrôle...

## **UN TEMOIGNAGE : BETAMACHINE**

Pascal Gauthier, l'un des fondateurs de Bétamachine à Chartres, était présent à la réunion et a expliqué la genèse de son Tiers-lieux.

A l'origine, 7 citoyens et l'envie commune de créer des ateliers techniques partagés. Leur ligne directrice est : apprendre-expérimenter-partager. Mais surtout, insiste Pascal, il faut

des personnes motivées, partageant les mêmes valeurs, ayant la volonté de réussir et... beaucoup d'énergie !

L'association a été créée en 2015. La Chambre des Métiers de l'Artisanat a accepté de leur louer un local de 120 m<sup>2</sup> à un prix raisonnable. Ils ont eux-mêmes aménagés leurs locaux avec des matériaux de récupération ou des prêts et ... beaucoup de travail !

Bétamachine comprend aujourd'hui des ateliers de pointe sur les innovations informatiques comme l'impression 3D, mais aussi des ateliers plus traditionnels comme le travail du bois, la couture.... Chaque adhérent peut venir avec son projet, il n'y a pas de limite, ce qui entraîne dynamisme et diversité des ateliers. L'animation de tout le tiers-lieux est assurée par une centaine de bénévoles . Une personne, venue apprendre une technique aura la possibilité de transmettre son savoir à la personne suivante. Il n'y a pas un seul « sachant ».

400 adhérents étaient inscrits à Bétamachine avant le COVID. Le droit d'accès est de 15 euros par mois. Le profil du public est très varié, la constante étant l'envie d'apprendre. Il y a une baisse des adhérents en cette période difficile, mais le moral de l'équipe reste bon ! Le lieu est ouvert en soirée et le week end.

Aujourd'hui, Bétamachine est en phase de transition. Après 8 ans d'existence, l'association va déménager. Une subvention conséquente du Conseil Départemental, va lui permettre d'engager 1 salarié. Cela permettra une ouverture plus élargie sur des tranches horaires en journée. Il devrait aussi obtenir un label « Fabrique du Territoire.

### **DES PROJETS DE TIERS-LIEUX...**

La municipalité de Hanches prévoit l'ouverture d'une « Maison des projets » dans laquelle seraient réunis un petit espace de coworking, et une salle à disposition des citoyens pour réfléchir à des projets, à leur réalisation. Les propositions seraient ensuite soumises à la Mairie pour un financement éventuel. Un jardin partagé existe déjà.

Les espaces de coworking à Hanches, ou ailleurs, vont devenir une réflexion nécessaire avec le développement du télé-travail. Il faut garder en mémoire la nécessité d'une animation d'un tel espace, comme le soulignait la vidéo.

Une suggestion a été proposée sur des Tiers-Lieux plus particulièrement dédiés aux jeunes, notamment dans la perspective de l'installation du lycée de Hanches. A priori, les responsables y ont déjà pensé puisque l'établissement aura un espace de discussion pour les jeunes, une ouverture également sur l'extérieur, et un Fablab.

### **ET POUR CONCLURE ...**

Il y a 25 ans, à Hanches, était créé, à l'initiative d'habitants de la commune, un « Point rencontre » destiné à accueillir des citoyens, ou des activités de partage. Aujourd'hui, on y trouve toujours un atelier de couture, un Répar'Café, de l'aide aux devoirs... Comme quoi, l'idée de Tiers-lieux n'est pas véritablement nouvelle et que le besoin comme les bonnes volontés ont été présents de tout temps.... !!

\* musées numériques modulables, soutenus par le ministère de la Culture, qui abritent, selon les besoins du lieu d'accueil, des espaces de création, de diffusion ou de rencontre.